

# *GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE*

*LYON*



3955089

**Dénomination :** AMV Audit et Commissariat

**n° de gestion :** 1991B02431

**n° d'identification :** 382 600 500

**n° de dépôt :** A2011/010540

**Date du dépôt :** 29/04/2011

**Pièce :** procès-verbal d'assemblée générale  
extraordinaire

# **JM CONSEILS ET COMMISSARIAT**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
AU CAPITAL DE 311.580 EUROS  
SIEGE SOCIAL : OULLINS (69600)  
26, RUE RASPAIL**

**382 600 500 RCS LYON**

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011**

L'an deux mille onze,  
Et le douze avril,  
A onze heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean MICHARD, Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les associés présents et par les mandataires des associés représentés.

Il résulte de cette feuille de présence que cinq (5) associés représentant 4.455 actions sur les 4.455 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Monsieur Jean MICHARD dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport établi par le Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Puis il précise que tous les documents et renseignements visés par les dispositions légales et statutaires ont été tenus à la disposition des associés dans les conditions et délais fixés par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Monsieur Jean MICHARD rappelle que les associés sont réunis en assemblée générale afin de délibérer sur les questions propres à l'ordre du jour, tel qu'il a été déterminé par le Président, aucune modification n'ayant été demandée par les associés :

### **ORDRE DU JOUR**

- Changement de dénomination sociale,
- Modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Pouvoirs

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Monsieur Jean MICHARD déclare ensuite la discussion ouverte et donne la parole aux associés.

La discussion s'engage.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Jean MICHARD met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'associé unique décide, avec effet de ce jour, de changer la dénomination sociale qui sera désormais la suivante :

**AMV Audit et Commissariat**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 3 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

### **"ARTICLE 3 - DENOMINATION**

*La dénomination sociale est :*

***AMV Audit et Commissariat***

*La société sera inscrite au tableau de l'Ordre et sur la liste des commissaires aux comptes sous sa dénomination sociale (la suite de l'article demeure inchangé).*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et autres prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

*Certifié Sincère et Conforme*